



Cannabis - alcool - scooter

Par **sansidentifiant**, le **02/03/2009** à **21:48**

Bonsoir, première intervention sur ce forum. premiers déboires avec la justice. [je sais la connerie faite] merci pour ce site et les réponses apportées mais pas trouvé de cas similaires. Il y a quelques jours grille un feu en scooter, flics, alcoolémie Positive commissariat, 0,61 souffié 0,4g de cannabis - positif au test la nuit au poste. pas d'antécédents, je travaille - presque 30 ans 11 ou 12 points sur le permis depuis 10 ans j'attends une suspension administrative d'ici peu puis la suite? j'aurai aussi voulu savoir si il était possible, et comment, de récupérer les résultats des tests sanguins je ne vous demande pas d'être mme soleil mais si quelqu'un à eu ce genre de faits reprochés, comment ca s'est passé? en vous remerciant

Par **Tisuisse**, le **03/03/2009** à **13:18**

Bonjour, Je vous invite à lire les post-it relatifs à ces sujets, sur ce même forum : conduite sous alcool et stupéfiants, refus de priorité, feux rouges, ... puis revenez ici poser vos questions complémentaires, nous nous efforcerons d'y répondre. Bonne lecture et à bientôt.

Par **sansidentifiant**, le **03/03/2009** à **20:16**

merci Tisuisse, En fait j'ai déjà parcouru le site de long en large pour m'informer. Je sais que je risque jusqu'à 9000€ d'amende, une suspension de permis (jusqu'à 3 ans!). Envoi de la prison mais pas pour une "première fois". Mes questions à ce jour sont: Combien de

temps pour que le courrier qui m'invite au tribunal me soit envoyé (y a t il forcément tribunal ou le jugement peut être envoyé direct -pour "désengorger" les tribunaux)rn- Puis-je récupérer les analyses sanguines. Quand et où?rneuvent elle prouver que je fumais et buvait plus que de raison ces dernières semaines ? cela peut il me poser soucisrn- aurais je forcément une autre analyse sanguine (uniquement pour récupérer le permis?)rn- et quel pronostic pour ces délits (amende/suspension)rnnd'ou ma demande sur des cas similaires...rnEn vous remerciant d avance pour les informations que vous pourrez m'apporter.rnrncordialement,

Par **Tisuisse**, le **03/03/2009** à **23:25**

[fluo]- Combien de temps pour que le courrier qui m'invite au tribunal me soit envoyé ?[/fluo]Réponse : un certain temps. En effet, tout dépend de l'engorgement des services judiciaires et des nécessités de l'enquête.rnrn[fluo]- Puis-je récupérer les analyses sanguines. Quand et où ?[/fluo]Réponse : seul votre avocat peut avoir accès à votre dossier. Le greffe du tribunal lui transmettra les pièces nécessaires.rnrn[fluo]- Aurai-je forcément une autre analyse sanguine pour récupérer le permis ?[/fluo]rnRéponse : OUI, la visite médicale est obligatoire dès qu'un suspension, annulation, etc. est égale ou supérieure à 1 mois.rnrn[fluo]- Peuvent-elles prouver que je fumais et buvais plus que de raison ces dernières semaines ?[/fluo]rnRéponse : pour la boisson, ce n'est pas impossible mais pour la fumette c'est certain.rnrn[fluo]- Cela-peut-il me poser soucis ?[/fluo]Réponse : OUI, cela peut même vous interdire de récupérer votre permis ou d'en obtenir un nouveau.rnrn[fluo]- Et quels pronostics pour ces délits (amende/suspension) ?[/fluo]Réponse : aucun pronostic, cela dépend des us et coutumes du tribunal, de l'humeur du juge, de votre attitude, etc.